

# ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

---

CODE DE LA DÉFENSE - (n° 2165)

## AMENDEMENT

N° 11

présenté par  
M. VANNSON, rapporteur  
au nom de la commission de la défense

-----  
**ARTICLE 10**

Dans le dernier alinéa du 8° de cet article, substituer aux mots :

« d'infraction aux »,

les mots :

« d'application des dispositions des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.